

**PROCES VERBAL/COMPTE RENDU
CONSEIL SYNDICAL
DU 28 JUIN 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 18h00, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni à la salle de la Halle à Ecos (27630).

Etaient présents :

- **Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand :** Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Catherine LEPILLER, Chantal ARVIN-BEROD
- **Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération :** Gérald FROMENTIN, Anne Françoise ROSTAING
- **Délégué de la commune de Boury en Vexin :**
- **Délégué de la commune de Bray et Lu :** Romain SANVY
- **Délégué de la commune de Montreuil sur Epte :**

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER,

Monsieur Gérald FROMENTIN, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
1^{ER} FEVRIER 2021**

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité par 8 voix le procès-verbal de la précédente séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

**ADMINISTRATION GENERALE : INSTALLATION DE MONSIEUR
JEROME VREL EN QUALITE DE DELEGUE SUPPLEANT
REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN
NORMAND**

Rapporteur : Mme Elise HUIN, Présidente

Vu les statuts de la Communauté de communes du Vexin Normand qui disposent que celle-ci est compétente pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la « Voie Verte Gisors-Gasny » ;

Vu l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte selon lequel les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre disposent de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;

Vu la délibération n°2020058 du 16 juillet 2020, modifiée par la délibération n°2020080 du 24 septembre 2020 ayant désigné les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants de la Communauté de communes du Vexin Normand au Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de L'Epte, à savoir :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Elise HUIN	Valérie ROGER
Gilles DELON	Jean-Pierre FONDRILLE
Nathalie CAILLAUD	Frédéric MULLER
Catherine LEPILLER	Kristina PLUCHET
Gilles LUSSIER	Arnaud DESCHARLES

Vu la délibération n°2020125 du 26 novembre 2020 de la Communauté de communes du Vexin Normand prise pour suppléer Mme Kristina PLUCHET démissionnaire de son poste de conseillère communautaire, de Vice-Présidente de la Communauté de communes du Vexin Normand ayant été élue sénatrice et par conséquent de sa fonction de Délégué suppléante au Syndicat Mixte de la Voie verte ;

Considérant dans ce cadre, que les élus représentant la Communauté de communes du Vexin Normand au Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte étaient les suivants :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Elise HUIN	Valérie ROGER
Gilles DELON	Jean-Pierre FONDRILLE
Nathalie CAILLAUD	Frédéric MULLER
Catherine LEPILLER	Chantal ARVIN-BEROD
Gilles LUSSIER	Serge de Saint Maresville Délégué ayant pouvoirs spécial dans l'attente des élections de la commune d'Amécourt

Vu le scrutin organisé le 7 février 2021 ayant élu les conseillers municipaux de la commune d'AMECOURT ;

Vu le conseil municipal, qui s'est tenu le 12 février 2021 au cours duquel le Maire et le 1^{er} Adjoint ont été élus ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Vexin Normand n°2021001 du 18 février 2021, ayant installé Monsieur Jérôme VREL en qualité d' élu communautaire titulaire et ayant également désigné Monsieur Jérôme VREL représentant suppléant de la Communauté de communes du Vexin Normand au syndicat mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- De prendre acte des élus siégeant au Conseil syndical de la Voie verte, suite aux dernières nominations de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Madame	HUIN Elise	CC VEXIN NORMAND	titulaire
Monsieur	DELON Gilles	CC VEXIN NORMAND	titulaire
Madame	CAILLAUD Nathalie	CC VEXIN NORMAND	titulaire
Monsieur	LUSSIER Gilles	CC VEXIN NORMAND	titulaire
Madame	LEPILLER Catherine	CC VEXIN NORMAND	titulaire
Madame	POTEL Jessica	SNA	titulaire
Madame	ROSTAING Anne Françoise	SNA	titulaire
Monsieur	MERCIER Paul	SNA	titulaire
Monsieur	HEMET Pascal	SNA	titulaire
Monsieur	FROMENTIN Gérald	SNA	titulaire
Monsieur	SANVY Romain	BRAY ET LU	titulaire
Monsieur	DUVAL François	COURCELLES LES GISORS	titulaire
Madame	DEPOILLY Marie-José	BOURY EN VEXIN	titulaire
Madame	PINCHON Brigitte	MONTREUIL SUR EPTE	titulaire

Madame	ARVIN-BEROD Chantal	CC VEXIN NORMAND	suppléant
Madame	ROGER Valérie	CC VEXIN NORMAND	suppléant
Monsieur	FONDRILLE Jean-Pierre	CC VEXIN NORMAND	suppléant
Monsieur	MULLER Frédéric	CC VEXIN NORMAND	suppléant
Monsieur	VREL Jérôme	CC VEXIN NORMAND	suppléant
Monsieur	DURDANT Bernard	SNA	suppléant
Monsieur	HERICHE Patrick	SNA	suppléant
Madame	CALLENS Aurélia	SNA	suppléant
Madame	DURAND PORTOGHESE Samantha	SNA	suppléant
Madame	FERRY Sylvie	SNA	suppléant
Monsieur	FIOT Franck	BRAY ET LU	suppléant

Madame	CHAUTARD Jacqueline	COURCELLES LES GISORS	suppléant
Monsieur	LE COLLOEC Eric	BOURY EN VEXIN	suppléant
Monsieur	RICHER Marc	MONTREUIL SUR EPTE	suppléant

APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE L'USAGER DE LA VOIE VERTE GISORS-GASNY

Rapporteur : Mme la Présidente (Elise HUIN)

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte et la convention d'entretien signé avec le Conseil général de l'Eure qui confie au Syndicat Mixte l'entretien et la gestion de cette dernière ;

Considérant que la Voie Verte Gisors-Gasny est régie dans son fonctionnement par l'arrêté du Président du Conseil général de l'Eure en date du 25 mars 2005 hors agglomération et par les arrêtés des maires des communes traversées par la Voie Verte en agglomération ;

Considérant que naturellement les usagers de la Voie Verte lorsqu'ils empruntent cet axe de loisirs, méconnaissent les règles de bon usage et les interdictions édictées par ces actes administratifs ;

Considérant que dans ce cadre, il est apparu utile en juin 2008, d'établir un Règlement de l'usager de la Voie Verte Gisors-Gasny afin de fixer les usages et règles d'emprunt et de fréquentation de cet axe de loisirs ;

Considérant qu'il est apparu utile pour être connu, que ce règlement soit apposé dans des panneaux en bois aux points d'accès les plus importants de la Voie Verte afin que les usagers puissent prendre connaissance de celui-ci ou tout au moins ne puissent dire qu'ils le méconnaissent ou n'en n'étaient pas informés ;

Considérant que 13 ans après, les us et coutumes des usagers de la Voie verte ont évolué avec la société et qu'il apparaît opportun de « renouveler » ce règlement intérieur des usagers de la Voie verte afin de faire face à des situations nouvelles, à savoir :

- **Apparition de trottinette**
- **Généralisation des technologies de type Mobile**
- **Démultiplication des usagers de la voie verte (promeneurs/joggers/rollers/marcheurs/marcheurs avec chiens/randonneurs/cyclistes...)**
- **Incivilités en constantes augmentation**
- **Actes de vandalisme parfois rencontrés dans les parkings de stationnement de la Voie verte**

Vu l'ensemble de ces éléments, il est apparu nécessaire de mettre à jour le règlement de l'usager de la voie verte ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- D'approuver le nouveau règlement de l'usager de la Voie Verte Gisors-Gasny tel qu'annexé ci-après ;
- De préciser que ce règlement sera apposé pour faire force de loi aux points d'accès/d'entrée les plus fréquentés de la Voie Verte Gisors-Gasny dans les panneaux prévus à cet effet ;

- De relayer ce nouveau règlement intérieur une fois télétransmis :
 - Aux communes traversées
 - Aux collectivités membres du syndicat Mixte de la Voie Verte
 - Sur le facebook de la Communauté de communes du Vexin Normand
 - Sur l'application MyCCVN
 - Aux 4 brigades territoriales de Gendarmerie présentes (Gisors/Ecos/Magny en Vexin/Chaumont en Vexin).

ANIMATIONS : ANIMATIONS ET PROGRAMME PREVISIONNEL DES FESTIVITES LORS DE LA JOURNEE DE LA FETE DES VOIES VERTES DU DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021
--

Rapporteur : M. Gérard FROMENTIN, 2^{ème} Vice-Président en Charge des Animations

Considérant que dans le cadre de l'animation de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte, une journée festive est organisée annuellement depuis 2007, hors naturellement les périodes de pandémie comme subie en 2020 ;

Considérant qu'il est souhaitable dans ce cadre, d'animer et de faire découvrir la Voie Verte au public en proposant un programme sur le tryptique « **musique-animations, restauration, marché artisanal** »;

Vu la Commission Animation du Syndicat Mixte de la Voie Verte tenue le 07 juin 2021 ayant proposé le programme suivant ;

- ✓ **Mise en place d'une course au départ de Gisors et de Gasny avec comme point de jonction Gisancourt ;**
- ✓ **Organisation d'une course de roller, vélos.**
- ✓ **Mise en place d'une randonnée cycliste des élus de la Voie Verte au départ de Gisors et de Gasny avec une jonction à Gisancourt ;**
- ✓ **Tenue d'un petit déjeuner offert à Gisancourt avec des produits locaux/bio/du terroir ;**
- ✓ **Proposition de location de vélos gratuits (prestation payée par le Syndicat Mixte) ;**
- ✓ **Location de structures gonflables pour les enfants ;**
- ✓ **Mise en place de course en sac ;**
- ✓ **Démonstration de rollers ;**
- ✓ **Promenades à poneys ;**
- ✓ **Ateliers bien être avec du yoga en pleine air ;**
- ✓ **Tenue d'un Marché artisanal avec demander aux exposants qui sont actuellement certains week-ends sur la Voie Verte de venir à Gisancourt le dimanche 19 septembre ;**
- ✓ **Possibilité de mettre en place un feu d'artifice.**

Vu la Commission Animation du Syndicat Mixte de la Voie Verte tenue le 07 juin 2021

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Madame LEPILLER, Maire de Guerny, précise qu'elle ne souhaite pas qu'un feu d'artifice ait lieu. Après avoir échangé sur plusieurs projets, les membres de l'assemblée conviennent que cette liste n'est qu'une piste de réflexion : une commission se déroulera courant juillet pour arrêter le programme définitif des festivités dans le cadre de cette journée nationale des Voies Vertes. Par ailleurs, les membres souhaitent que l'on remplace le terme « course » par celui de « randonnée », qui correspond davantage à l'esprit de la manifestation envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- De prendre acte que la journée annuelle de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte est fixée au dimanche 19 septembre 2021;
- De prendre acte de l'organisation d'animations sur les sites de Gisancourt, avec les activités suivantes imaginées ;
 - ✓ **Mise en place d'une randonnée au départ de Gisors et de Gasny avec comme point de jonction Gisancourt ;**
 - ✓ **Organisation d'une randonnée de roller, vélos.**
 - ✓ **Mise en place d'une randonnée cycliste des élus de la Voie Verte au départ de Gisors et de Gasny avec une jonction à Gisancourt ;**
 - ✓ **Tenue d'un petit déjeuner offert à Gisancourt avec des produits locaux/bio/du terroir ;**
 - ✓ **Proposition de location de vélos gratuits (prestation payée par le Syndicat Mixte) ;**
 - ✓ **Location de structures gonflables pour les enfants ;**
 - ✓ **Mise en place d'une course en sac ;**
 - ✓ **Démonstration de rollers ;**
 - ✓ **Promenades à poneys ;**
 - ✓ **Ateliers bien être avec du yoga en pleine air ;**
 - ✓ **Tenue d'un Marché artisanal en demandant aux exposants qui sont actuellement certains week-ends sur la Voie Verte de venir à Gisancourt le dimanche 19 septembre ;**
 - ✓ **Possibilité de mettre en place un feu d'artifice.**
 - ✓ **Animation Sygom**
 - ✓ **Canoë kayak**
 - ✓ **Battle de danse**
 - ✓ **Exposition agricole avec la chambre d'agriculture**
 - ✓ **Un PC sécurité avec la Croix Rouge**
- De valider le fait que les animations seront organisées en partenariat avec des associations locales et autres prestataires volontaires ou rémunérés (ludothèque, petit-déjeuner, massage, etc...).

JOURNEE DES VOIES VERTES : MISE EN PLACE D'UN PRINCIPE DE CAUTION POUR LE MARCHE ARTISANAL DE LA FETE DE LA VOIE VERTE 2021

Rapporteur : M. Romain SANVY, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances

Considérant l'organisation de la journée de la voie verte prévue le 19 Septembre 2021 et la possibilité d'organiser un marché artisanal sur le hameau de Gisancourt (commune de Guerny) ;

Considérant qu'il paraît judicieux de mettre en place un système de caution pour les exposants afin d'éviter des désistements de dernière minute et qu'il ressort que ce système a bien fonctionné les années précédentes ;

Considérant que le montant de cette caution était de 50 € les années précédentes ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- De mettre en place une caution pour le marché artisanal de la journée de la Voie Verte du 19 septembre 2021 ;
- De fixer le montant de la caution à 50 € ;
- D'indiquer que si les exposants qui se sont inscrits pour participer au marché artisanal ne viennent pas, la caution sera encaissée en recette sur le budget du syndicat mixte de la voie verte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le : 06/07/2021

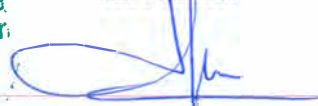
Gérald FROMENTIN



Secrétaire de séance



Elise HUIN



Présidente